

RCS : DAX Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

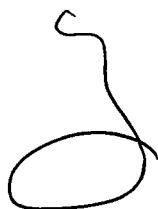
Numéro de gestion : 2004 B 00422 Numéro SIREN : 479 089 237 Nom ou dénomination : DAXREST

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2021 sous le numéro de dépôt 1180

DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479089237

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2019

Certifiés conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' shape with a loop at the bottom.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 234, rue Maurice Menton 40990 ST PAUL LES DAX		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 9			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	8 159	1 236
		Fonds commercial (I) AH	AI		40 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	143 114	376 876
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	290 775	206 882
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	90 958	57 437
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI		
TOTAL (II) BJ		BK	533 006	682 432	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		20 311
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		38 700
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		13 564
		Autres créances (3) BZ	CA		23 141
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG		18 312	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		6 098	
	TOTAL (III) CJ	CK		120 127	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	533 006	802 558	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP			
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR			
Immobilisations :		Stocks :			
		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		DAXREST		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)	DA	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	14		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	275 170		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	357 684		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	13 545		
	TOTAL (III)	DR	13 545		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 992		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	90 647		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 143		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	153 257		
	Dettes fiscales et sociales	DY	165 477		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 333		
	Autres dettes	EA	1 481		
	Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	431 330		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	802 558		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
		IC			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	430 187		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	15 992		

Néant ☐ *

Néant ☐ *

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise DAXREST		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 459
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 459
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 375
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	15 494
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 869
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15 410)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	107 407
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 917 526
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 642 356
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	275 170
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 452
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 234
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 040
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	74 535
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	(13) Dont cotisations facultatives A6	obligatoires A9	
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7		
	(13) dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
autres charges et produits except. de gestion		141	8
charges et produits excep. s/ exercices antérieurs		1 234	1 452
valeur nette comptable des éléments actifs cédés		15 494	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
exploitation		575	1 335
social		660	116

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : DAXREST										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	48 169	KE		KF	1 226
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	482 083	KN		KO	38 528
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	519 878	KT		KU	34 975
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	121 313	KW		KX	5 640
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	37 558	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	1 160 832	LO		LP	79 142	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 209 002	ØH		ØJ	80 368		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	49 395		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD	621	ME	519 989		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	57 196	MK	497 657		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM	6 542	MN	120 411		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	9 573	MT	27 985		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III		IY		NG	73 932	NH	1 166 042	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	73 932	ØL	1 215 438	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: DAXREST

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>DAXREST</u>							Néant ☐ *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	6 420	PF	1 739	PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR	89 530	PS	54 214	PT	630	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	249 147	QA	84 556	QB	42 929	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	61 015	QE	18 010	QF	5 315	QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 614	QM	6 208	QN	9 573	QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU	420 306	QV	162 988	QW	58 447	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	426 726	ØP	164 727	ØQ	58 447	ØR
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		DAXREST		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	10 752	4Y	2 793	4Z	5A	13 545	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	10 752	TV	2 793	TW		TX	13 545
	Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles		6E		6F		6G		6H	
sur - titres mis en équivalence		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation		9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	10 752	UB	2 793	UC		UD	13 545
	- d'exploitation	UE	2 793	UF					
Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : DAXREST										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	180		180					
	Autres créances clients				UX	13 385		13 385					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 039		2 039					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 340		8 340					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	12 762		12 762					
	Charges constatées d'avance				VS	6 098		6 098					
	TOTAUX				VT	42 803	VU	42 803	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	15 992		15 992						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	153 257		153 257						
Personnel et comptes rattachés				8C	108 364		108 364						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	24 294		24 294						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	2 671		2 671						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	20 603		20 603						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	9 545		9 545						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	3 333		3 333						
Groupe et associés (2)				VI	90 647		90 647						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 481		1 481						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	430 187	VZ	430 187						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	* Exercice N, clos le : 31122019			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 793	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers octies (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	344	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 094
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	386 276	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	386 276	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise DAXREST		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	108 319
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Dotation provision pour Indemnités de départ à la retraite	8X	2 793	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		2 793	
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise DAXREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	305 257		Dividendes	ZE	305 250				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	305 264		Report à nouveau	ZG	14				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	305 264		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	18 221			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	156 565			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	41 050			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	276 741			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	492 577			
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	11 711			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	11 449			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	23 160			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	296 040			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	151 429			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	725 170			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : DAXREST						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Materiel et	50 253	35 986		14 267	
	2	Installatio	6 542	5 315		1 227	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(14 267)	(14 267)				
	2	(1 227)	(1 227)				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(15 494)				
	CADRE D : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (⑪)						

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒
--	--	------------------------------------	--	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : DAXREST

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>DAXREST</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	34	
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
	RL		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 872 328	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 872 328	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 698	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	11 698	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	999 707	
Variation négative des stocks	OQ	137	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	192 128	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	624	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	76 093	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 268 688	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 615 339
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 615 339	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 872 328	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	94	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

1

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DAXREST

ADRESSE (voie) 234, rue Maurice Menton

CODE POSTAL 40990

VILLE ST PAUL LES DAX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	750
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 80 Nb de parts ou actions 600
 Adresse : N° Voie Agropole
 Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination MATHELISA
 N° SIREN (si société établie en France) 8 0 1 7 8 6 1 5 3 % de détention 20 Nb de parts ou actions 150
 Adresse : N° 1455 Voie Route de Belair
 Code Postal 40300 Commune BELUS Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays FR
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DAXREST

ADRESSE (voie) 234, rue Maurice Menton

CODE POSTAL 40990

VILLE ST PAUL LES DAX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012019

et clos le 31122019

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

X

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

DAXREST SAS
0 C/C Leclerc
40990 ST PAUL LES DAX France

Adresse du siège social :

0 C/C Leclerc
40990 ST PAUL LES DAX

SIRET 47908923700024

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Restauration

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	386 276	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
-------------------	--	---------------------------	---------	---------------------------	---------

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐				
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Date : 28042020

Lieu :

Qualité :

Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	305 250	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	305 250			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		305 250		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées :						
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant	PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	Ces informations concernent le régime d'intégration fiscale	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
MEC	750	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	

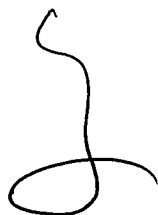
SAS DAXREST

Centre commercial Leclerc

234, rue Maurice Menton

40990 St PAUL LES DAX

ANNEXE

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'J' or 'L', located in the lower center of the page.

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**Evènements principaux de l'exercice****B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Fonds de commerce
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 5 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : Evaluation des stocks
- Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 11 : Capital
- Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres
- Note N° 13 : Identité de la société consolidante
- Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance
- Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 17 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 20 : Transferts de charges
- Note N° 21 : Résultat financier

E-DIVERS

- Note N° 22 : Points de fidélité
- Note N° 23 : Gestion Trésorerie

F- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènement significatif sur l'exercice.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis le 3 Mai 2018 pour un montant de 40 000€.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce est comparée à la valorisation du goodwill.

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.

On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser le fonds.

La valorisation du goodwill ainsi calculée est supérieure à la valorisation du fonds de commerce. Aucune provision n'est à constater.

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements
Logiciels	1 226 €

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants	
	Investissements	Crédit-bail
Construction s/sol d'autrui	38 528 €	
Matériel et outillage	34 975 €	
Installation et agenc.div.	5 640 €	
Matériel bureau et informatique		

Les sorties pour 73 932 € correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8: Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euro de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	75 000			75 000
Primes, réserves	7 500			7 500
Report à nouveau	7	7		14
Résultat	357 146	275 170	357 146	275 170
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	439 653	275 177	357 146	357 684

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société DAXREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020.

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboox n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.85 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements s'élève au 31 décembre à 11 K€, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de 2 K€ représentant la variation des engagements.

Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance (en K€)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	90 647	90 647		

Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 17 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	26 524
Dettes fiscales et sociales	117 207
Totaux	143 731

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires**

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	2 868 485
- Produits des services annexes	3 843
TOTAL	2 872 328

Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 34 salariés.

Note N° 20 : Transferts de charges

Les transferts de charges pour 32 033 € représentent les avantages en nature pour 31405 € et la formation prise en charge FAFIH pour 635 €

Note N° 21 : Résultat financier

Le résultat financier de (2 283) € correspond aux intérêts sur les comptes-courants.

E – DIVERS**Note N° 22 : Points de fidélité**

Les points de fidélité convertis en EUROS ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 4 527 €

Note N°23 : Gestion Trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 15 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement en date du 15 mars 2020 et par conséquent n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel;
- Demande de décalage des cotisations URSSAF, retraites, IS... ;
- Demande de remboursement CICE remboursable en 2020 ;
- Demande de décalage des annuités de nos remboursements d'emprunt ;
- Demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant ;
- Demande de conversion du loyer contractuel fixe en loyer variable, sur la base du taux d'effort 2019 et révision du règlement mensuel du loyer et des charges à terme échu à l'issue de la période de fermeture administrative et à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation s'annonce difficile, et malgré tout ne remet pas en cause le principe comptable de la continuité d'exploitation.

L'entreprise a repris son activité depuis le 25.05.2020

DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479089237

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/07/2020
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat net bénéficiaire de 275 170 €uros de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice	275 170 €
Report à nouveau	14 €
TOTAL	275 184 €

AFFECTATION

Au report à nouveau :	275 184 €
TOTAL :	275 184 €

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

- Exercice clos au 31/12/2016 : dividende brut de 446,17 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2017 : dividende brut de 507 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2018 : dividende brut de 407 Euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

Le Président





KPMG SA
1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé

DAXREST SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
DAXREST SAS

Centre Commercial Leclerc 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
77572641706482 RCS NANTERRE



KPMG SA
1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé

DAXREST SAS

Centre Commercial Leclerc 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À la collectivité des associés de la société DAXREST SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAXREST SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
77572641706482 RCS NANTERRE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note F de l'annexe des comptes annuels "Evénements postérieurs à la date de clôture" concernant les mesures prises par la société suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 18 mai 2020, adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à la collectivité des associés appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boé, le 4 juillet 2020

KPMG S.A.

Signature
numérique
de Jacques
Castaings

Jacques CASTAINGS

Associé

Bilan Actif

DAXREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 395	8 159	1 236	1 749
Fonds commercial	40 000		40 000	40 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	49 395	8 159	41 236	41 749
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	519 989	143 114	376 876	392 553
Installations techniques, matériel et outillage industriel	497 657	290 775	206 882	270 731
Autres immobilisations corporelles	148 396	90 958	57 437	77 242
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 166 042	524 847	641 195	740 526
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	1 215 438	533 006	682 432	782 275

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	20 311		20 311	20 448
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	20 311		20 311	20 448
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	38 700		38 700	2 657
Créances clients et comptes rattachés	13 564		13 564	19 099
Autres créances	23 141		23 141	177 001
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	75 406		75 406	198 756
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	18 312		18 312	19 433
Charges constatées d'avance	6 098		6 098	11 523
TOTAL disponibilités et divers :	24 410		24 410	30 956
ACTIF CIRCULANT	120 127		120 127	250 161

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 335 564	533 006	802 558	1 032 436
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

Bilan Passif

DAXREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 75 000	75 000	75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 500	7 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	14	7
Résultat de l'exercice	275 170	305 257
TOTAL situation nette :	357 684	387 764
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	357 684	387 764
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 545	10 752
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 545	10 752
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 992	91
Emprunts et dettes financières divers	90 647	119 260
TOTAL dettes financières :	106 639	119 351
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 143	1 143
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 257	378 775
Dettes fiscales et sociales	165 477	118 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 333	13 548
Autres dettes	1 481	2 321
TOTAL dettes diverses :	323 548	513 426
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	431 330	633 920
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	802 558	1 032 436

Compte de Résultat (Première Partie)

DAXREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	2 868 485		2 868 485	2 485 874
Production vendue de services	3 843		3 843	3 122
Chiffres d'affaires nets	2 872 328		2 872 328	2 488 995
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			11 698	3 748
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			32 040	27 943
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 916 067	2 520 686
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			826 281	716 621
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			137	(7 926)
Autres achats et charges externes			492 577	422 744
TOTAL charges externes :			1 318 995	1 131 439
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			23 160	24 876
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			751 331	622 022
Charges sociales			178 699	151 078
TOTAL charges de personnel :			930 029	773 100
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			164 727	107 303
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 793	3
TOTAL dotations d'exploitation :			167 520	107 305
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			76 093	65 923
CHARGES D'EXPLOITATION			2 515 797	2 102 644
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			400 270	418 043

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DAXREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	400 270	418 043
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		175
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		175
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 283	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 283	
RÉSULTAT FINANCIER	(2 283)	175
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	397 986	418 218
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 459	2 236
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 459	2 236
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 375	3 574
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 494	8 655
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	16 869	12 229
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(15 410)	(9 993)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	107 407	102 968
TOTAL DES PRODUITS	2 917 526	2 523 098
TOTAL DES CHARGES	2 642 356	2 217 840
BÉNÉFICE OU PERTE	275 170	305 257

SAS DAXREST

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS DAXREST

Centre commercial Leclerc

234, rue Maurice Menton

40990 St PAUL LES DAX

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**Evènements principaux de l'exercice****B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Fonds de commerce
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 5 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : Evaluation des stocks
- Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 11 : Capital
- Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres
- Note N° 13 : Identité de la société consolidante
- Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance
- Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 17 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 20 : Transferts de charges
- Note N° 21 : Résultat financier

E-DIVERS

- Note N° 22 : Points de fidélité
- Note N° 23 : Gestion Trésorerie

F- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

Il n'y a pas d'évènement significatif sur l'exercice.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis le 3 Mai 2018 pour un montant de 40 000€.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce est comparée à la valorisation du goodwill.

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.

On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau

d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser le fonds.

La valorisation du goodwill ainsi calculée est supérieure à la valorisation du fonds de commerce. Aucune provision n'est à constater.

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements
Logiciels	1 226 €

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants	
	Investissements	Crédit-bail
Construction s/sol d'autrui	38 528 €	
Matériel et outillage	34 975 €	
Installation et agenc.div.	5 640 €	
Matériel bureau et informatique		

- Les sorties pour 73 932 € correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8: Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 750 actions de 100 euro de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	75 000			75 000
Primes, réserves	7 500			7 500
Report à nouveau	7	7		14
Résultat	357 146	275 170	357 146	275 170
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	439 653	275 177	357 146	357 684

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société DAXREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020.

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboox n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.85 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements s'élève au 31 décembre à 11 K€, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de 2 K€ représentant la variation des engagements.

Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance (en K€)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	90 647	90 647		

Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 17 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	26 524
Dettes fiscales et sociales	117 207
Totaux	143 731

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires**

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	2 868 485
- Produits des services annexes	3 843
TOTAL	2 872 328

Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 34 salariés.

Note N° 20 : Transferts de charges

Les transferts de charges pour 32 033 € représentent les avantages en nature pour 31405 € et la formation prise en charge FAFIH pour 635 €

Note N° 21 : Résultat financier

Le résultat financier de (2 283) € correspond aux intérêts sur les comptes-courants.

E – DIVERS**Note N° 22 : Points de fidélité**

Les points de fidélité convertis en EUROS ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 4 527 €

Note N°23 : Gestion Trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 15 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement en date du 15 mars 2020 et par conséquent n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel;
- Demande de décalage des cotisations URSSAF, retraites, IS... ;
- Demande de remboursement CICE remboursable en 2020 ;
- Demande de décalage des annuités de nos remboursements d'emprunt ;

- Demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant ;

- Demande de conversion du loyer contractuel fixe en loyer variable, sur la base du taux d'effort 2019 et révision du règlement mensuel du loyer et des charges à terme échu à l'issue de la période de fermeture administrative et à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, l'entreprise estime à la date du 18/05/2020 que la poursuite de son exploitation s'annonce difficile, et malgré tout ne remet pas en cause le principe comptable de la continuité d'exploitation.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : DAXREST

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	48 169	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	482 083	KN		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	519 878	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	121 313	KW		KX
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	37 558	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	1 160 832	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés	IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 209 002	ØH		ØJ	
						80 368	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	49 395	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	621	ME	519 989	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	57 196	MK	497 657	ML
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	6 542	MN	120 411	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	9 573	MT	27 985	MU
	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	73 932	NH	1 166 042	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
		Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	73 932	ØL	1 215 438	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		DAXREST		Néant ☐ *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH				
TOTAL I		6 420	1 739		8 159				
TOTAL II									
Terrains		PI	PJ	PK	PL				
Constructions		PM	PN	PO	PQ				
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions									
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PV	PW	PX	PY				
		PZ	QA	QB	QC				
		QD	QE	QF	QG				
Autres immobilisations corporelles		QH	QI	QJ	QK				
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QL	QM	QN	QO				
Matériel de transport		QP	QR	QS	QT				
Matériel de bureau et informatique, mobilier									
Emballages récupérables et divers		QU	QV	QW	QX				
TOTAL III		420 306	162 988	58 447	524 847				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR				
		426 726	164 727	58 447	533 006				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL II									
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Inst. gales, agenc am. divers		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Matériel de transport		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Mat. bureau et inform. mobilier		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
Emballages récup. et divers									
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO	
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032